

# MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2020

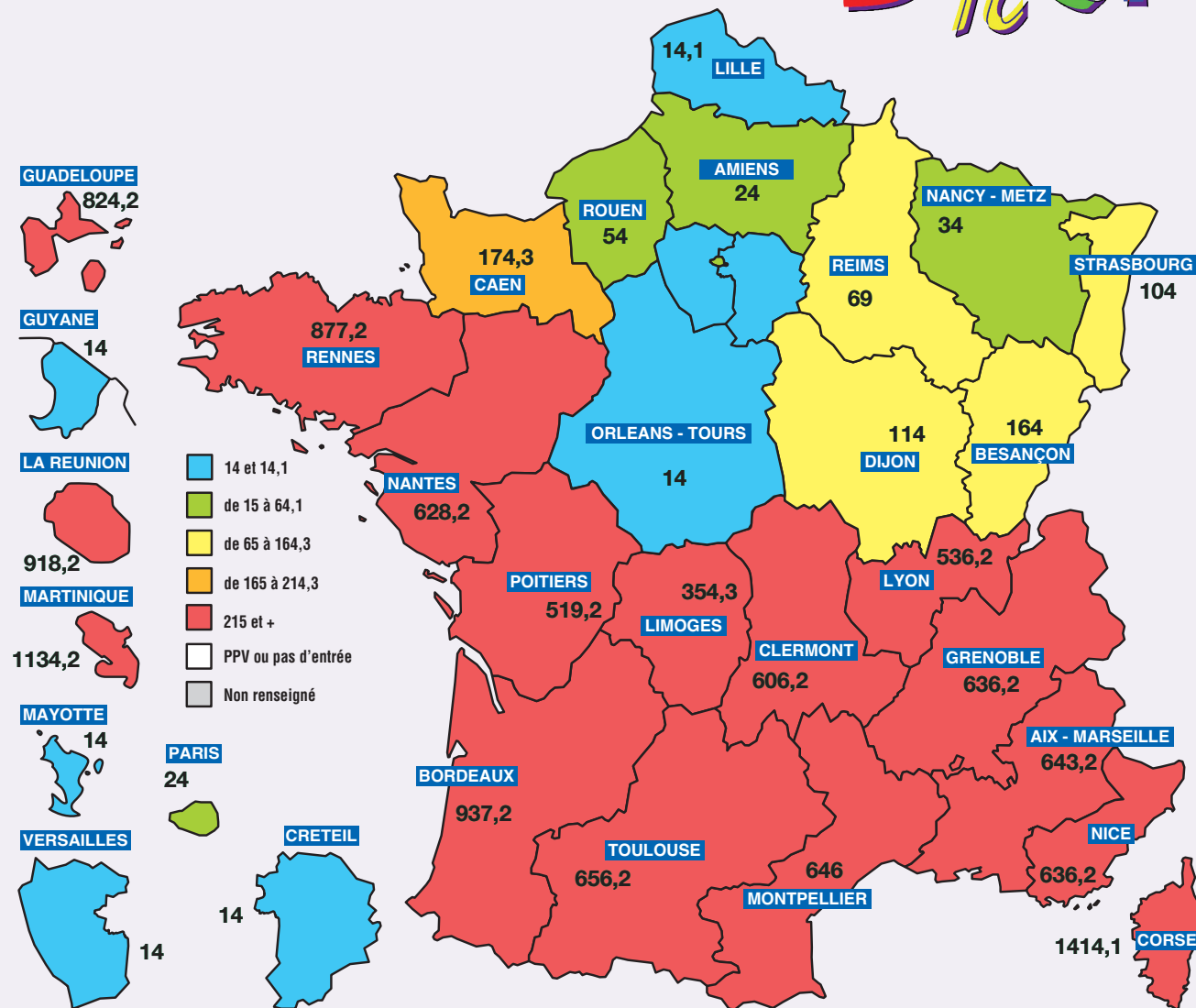
Barème du dernier entrant, par académie

**Première étape du mouvement, la phase « inter-académique »**, dont les règles sont fixées nationalement par les lignes directrices de gestion mobilité et la note de service publiées au B.O., ne concerne que l'entrée dans une académie. Il est donc, à cette étape, impossible de choisir un établissement, une zone de remplacement ou une zone géographique inférieure à une académie.

Parmi ces règles, figure le « barème », c'est-à-dire le moyen de classer les candidats sur un même vœu. La carte publiée ci-contre est le constat fait en 2020 du plus petit barème permettant l'entrée dans chaque académie. Il n'a de valeur qu'indicative et ne préjuge pas de ce qu'il adviendra cette année.

**Les élus et militants du SNEP-FSU sont à vos côtés pour vous informer et vous conseiller durant toutes les étapes de votre mutation.**

Leur expertise attestée par le résultat des élections professionnelles vous permettra d'être accompagnés tout au long du processus.



### ATTENTION :

Ces barres sont le constat du mouvement 2020. Elles ne préjugent pas des barres 2021, qui dépendront de la répartition par le ministère des capacités d'accueil entre académies, du nombre de participants et d'éventuelles modifications du barème.

# MOUVEMENT 2021



## Votre mutation avec le SNEP-FSU

Si vous avez cette carte entre les mains, c'est que vous avez assisté à une réunion mutations du SNEP-FSU ou que vous avez eu un rendez-vous mutations avec un élu ou un militant du SNEP-FSU.

**Merci de la confiance que vous nous accordez !** Vous ne vous trompez pas : vous vous êtes adressé au syndicat majoritaire de l'EPS. L'expertise de ses élus et de ses militants en matière de mutations n'est plus à démontrer. Ils sont mobilisés pour vous conseiller et vous guider pendant toutes les étapes de votre mutation (inter et intra-académique).

Pensez à retourner une fiche individuelle de suivi et de mandatement, accompagnée de la copie du dossier que vous remettrez à l'administration avec votre confirmation écrite de participation.

Consultez-nous pour toute question concernant votre participation au mouvement : votre liste de vœux est modifiable jusqu'au retour de la confirmation écrite.

Vérifiez votre barème dès son premier affichage sur SIAM au moment de la saisie des vœux. Contactez-nous sans attendre en cas de doute.

Vérifiez à nouveau votre barème avec le SNEP-FSU au moment de son affichage sur I-Prof (voir calendrier académique). C'est la dernière occasion que vous aurez d'y faire porter toute modification ou correction.

Quand vous recevrez le résultat de votre participation au mouvement, si vous n'êtes pas satisfait, contactez le secteur emploi du SNEP-FSU national (mutation@snepfsu.net). Dans certains cas, le SNEP-FSU pourra vous accompagner pour former un recours.

Obtenir une académie à l'inter vous oblige à participer à la phase intra. Contactez la section académique du SNEP-FSU de l'académie obtenue. Vous bénéficierez alors de conseils pertinents pour finaliser votre stratégie de mutation. Les étapes décrites ci-dessus se déclineront de la même façon dans le cadre du mouvement intra.

**LE SNEP-FSU VOUS OFFRE  
UN SERVICE COLLECTIF  
SUR INTERNET**

**[www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)**

- ❖ Des informations sur le mouvement 2021.
- ❖ Les barres de l'inter 2015 à 2020.
- ❖ Le point sur le mouvement en cours.
- ❖ Les cartes des barres de l'inter 2020.
- ❖ Des rendez-vous individuels pour aider à la formulation des vœux.
- ❖ Une aide au calcul du barème.
- ❖ L'accompagnement dans vos démarches auprès de l'administration.



**DÉFENDRE LES PERSONNELS, LE DROIT À MUTER ET DES RÈGLES NATIONALES**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**